

## Société | La CUB donne ses derniers coups de coeur aux projets innovants



**Bientôt la fin des candidatures pour la sixième édition des "Coups de coeur de la CUB". Les candidats entrepreneurs ont jusqu'au 19 octobre pour déposer leurs dossiers dans le cadre de cette 6ème édition qui en récompensera 3 d'entre eux. Des premières candidatures "variées" pour une dernière salve de récompenses délivrée aux projets innovants par la CUB, bientôt rebaptisée Bordeaux Métropole. L'occasion de nous pencher sur ce concours et ses conséquences.**

"Les projets déposés n'appartiennent pas à un secteur précis, tous les types d'entrepreneurs peuvent concourir", assure Charles Réveillard, l'un des responsables de cette édition 2014 des coups de coeur de la CUB. Déjà 6 ans que la Communauté Urbaine de Bordeaux récompense les projets des entrepreneurs innovants, dans des milieux aussi variés que l'aide à la réinsertion des cadres, le lancement d'une gamme de couches lavables, ect. "Nous n'avons jamais deux lauréats qui appartiennent à un même secteur, c'est notre seule condition", confie l'organisateur. Mais qu'est ce donc que ce prix de coup de coeur ? C'est un concours "ouvert à toutes les associations, coopératives ou structures d'insertion créées ou en cours de création au sein de la CUB", comme le précise de règlement. Il s'agit en fait de récompenser les efforts et initiatives sociales et solidaires au travers de projets à l'économie innovante. Chaque année, il récompense 3 lauréats qui reçoivent chacun la somme de 5000 euros, répartis en deux aides : la première sous la forme d'un chèque "coup de pouce" délivré par la CUB d'une valeur de 2000 euros, la deuxième étant une aide sous la forme d'un "coffret cadeau" utilisable auprès des 8 partenaires associés au concours.

### Une aide précieuse à long terme

L'an dernier, c'est Sylvia Dal Molin, représentante de l'association APIMI qui a été l'une des lauréates du prix pour son projet de centre de formation accompagnement et ressources (CFAR) "enfance et handicap". Aujourd'hui, la situation de l'association qui vient en aide à l'insertion des enfants atteints de handicap a évolué, comme nous le déclare la lauréate. "Nous avons reçu beaucoup de demandes des gens sur le terrain pour la création de ce centre de formation, c'est pour ça qu'on a décidé de monter le projet. Nous obtiendrons le permis de construire en décembre, pour une ouverture du centre prévue en 2016. Mais on démarre déjà notre première formation au sein d'une crèche de la région très bientôt", affirme Silvia Dal Molin. Et quand on lui demande concrètement ce qu'elle a

fait des 5000 euros reçus avec son prix, sa réponse est sans détour : "on ne l'a pas encore utilisé. On sait déjà qu'on veut le faire pour la communication, notamment via la création d'un site web plus élaboré pour le centre, afin que les établissements puissent faire appel à nous par ce biais. On veut développer la communication d'APIMI, faire parler de nous, ect. Les "Coups de coeur" sont partenaires de deux agences de com'. On ne sait pas encore laquelle choisir, mais ça viendra". Pour APIMI, le concours "aura vraiment été un coup de pouce, une belle opportunité de faire parler de nous et de nos actions", conclut la responsable de l'association.

Attention donc pour les génies de dernière minute qui ne soupçonnaient pas l'existence de cette opportunité : les candidatures peuvent être déposées par courrier ou mail jusqu'au 19 octobre, "avec une possibilité de rallonge de quelques jours en fonction du nombre de candidatures qui nous parviennent. Il y a toujours beaucoup de projets qui arrivent quelques jours avant la fin de la date", confie Charles Réveillard. Les gagnants de cette nouvelle édition devraient être dévoilés dans les mois qui viennent.



Romain Bêteille

*Crédit Photo : LACUB*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 14/10/2014*  
*[Url de cet article](#)*